

Pièces constitutives

Congé de Longue Maladie d'office

OCTROI / PROLONGATION

- Courrier de saisine de l'autorité territoriale, demandant son avis sur l'attribution d'un CLM au titre de l'article 24 du décret du 30 juillet 1987
- Imprimé de saisine
- Fiche de poste
- Attestation médicale, le cas échéant
- Rapport du ou des supérieur(s) hiérarchique(s)
- Rapport écrit du médecin de médecine préventive
- Expertise médicale du médecin généraliste, **SOUS PLI CONFIDENTIEL** + conclusions administratives séparées
- Dernier procès-verbal du Conseil Médical, le cas échéant